

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2018

N° 2018-96

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 7 procurations
Votes pour : 50	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	8 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (43)** : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

**Présents non votant** : DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, LAIREZ Céline

**Titulaires absents non représentés (14)** : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique.

**Procurations (7)** :  
TREY Jean-Claude à CHAZOTTES Michel  
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine  
SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis  
MALERE Hélène à PETIT Maurice  
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri  
BRUN Didier à RICARD Louis  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

**OBJET** : conventions de mise à disposition de personnel

M. Henri ARMANET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président rappelle la mise à disposition d'un agent du pôle ex CC Aure auprès de la Commune de CAMOUS à hauteur de 1 heure mensuelle pour l'entretien de la station d'épuration. L'agent considéré étant désormais employé directement par la commune de Sarrancolin depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, il convenait de désigner un autre agent pour le remplacer.

Il a été convenu que M. Christophe MONTORO prendrait le relais à hauteur de 1 heure par mois pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2021. Cette dépense sera remboursée par le pôle ex CC AURE dans sa totalité.

De plus, Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition de Céline GUTIERREZ auprès des communes de Germ-Louron et Estarvielle, en remplacement de leur secrétaire de mairie en arrêt maladie, pour la période du 14 septembre au 31 octobre :

- GERM-LOURON : 16 heures par semaine
  - Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
  - Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h45
  - Vendredi de 9h00 à 10h15
  
- ESTARVIELLE : 1 heure/semaine
  - Vendredi de 10h30 à 11h30

Les communes concernées rembourseront chacune en ce qui la concerne le montant des salaires et des charges dus à la CCAL.

Monsieur le Président invite les conseillers à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve les mises à disposition telles qu'exposées par Monsieur le Président,
  
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération, dont les conventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE  
  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU